

PROCES VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE BASKETBALL

Association déclarée de type loi 190
3 rue du Colonel Chambonnet – 69500 BRON
24 juin 2023

Le 24 juin 2023, à 14h00, les membres de la LIGUE REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE BASKETBALL se sont réunis au CREPS DE VICHY 2 route de Charmeil 03700 BELLERIVE SUR ALLIER, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Président, et ce conformément aux dispositions statutaires de l'Association.

Membres présents

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire : 229 clubs présents représentant 47567 voix, le quorum (40564 voix) étant atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut délibérer.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est présidée par Monsieur SCOMPARIN Joël, en qualité de Président de l'association. Il est assisté par une Secrétaire de séance, Madame MULAS DUFFOUX Janine, en tant que Secrétaire Générale de l'Association.

Conformément aux dispositions statutaires, l'Assemblée se trouve régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Ordre du jour

Modification des statuts

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 14h00

Joël SCOMPARIN, Président de la Ligue Régionale ouvre l'Assemblée Générale et remercie les présidentes, présidents et représentants de clubs et de comités. Il donne la parole à Janine MULAS DUFFOUX.

Mme Janine MULAS DUFFOUX – Secrétaire Générale

Janine MULAS DUFFOUX présente les principaux éléments concernant les modifications des statuts. Les statuts sont modifiés suite à la loi sport du 2 mars 2022 qui porte sur plusieurs volets :

- Développer la pratique du sport pour le plus grand nombre
- Renover la gouvernance des fédérations sportives
- Assurer un modèle économique vertueux au secteur

Cette loi indique les différentes étapes pour les fédérations, les ligues et les comités.

CONTEXTE DE MODIFICATION DES STATUTS

• « Loi Sport » 2022-296 du 2 mars 2022

La loi porte sur trois volets :

- développer la pratique du sport pour le plus grand nombre,
- rénover la gouvernance des fédérations sportives
- assurer un modèle économique vertueux au secteur

La loi indique des échéances pour les fédérations, ligues et comités

• Cadrage Fédération

Proposition de statuts-types ligues et comités :

CE QUI EVOLUE DANS LES STATUTS DE LA FEDERATION

• Comité Directeur

➤ **Parité stricte** 50% de femmes et 50% d'hommes

➤ Places réservées

➤ Mécènes

➤ Président LNE

➤ **2 Sportifs de Haut Niveau** (Création d'une Commission des Athlètes de Haut Niveau. Membres élus par leurs pairs. Désigne 1 femme et 1 homme pour régler au sein des instances dirigeantes)

➤ 1 représentant des **entraîneurs** + 1 représentant des **arbitres** (1 femme & 1 homme par trage au sort)

➤ Augmentation du nombre de **36 à 40 membres** à compter de 2024

• Bureau Fédéral

➤ **Parité stricte** 50% de femmes et 50% d'hommes

➤ Places réservées : 2 sportifs de haut-niveau (1 homme / 1 femme)

➤ Maintien des membres du Bureau à **16 membres**

Un président ne pourra pas faire plus de 3 mandats de plein exercice

JS JM

CE QUI EVOLUE DANS LES STATUTS DE LA FEDERATION

- Assemblée Générale Elective FFBB
 - **Corps électoral**
 - ✓ Introduction du **vote direct des clubs**
 - 1 club = nombre de voix du nombre de ses licenciés au 31/03
 - L'ensemble des voix représente **50%** du collège électoral
 - ✓ **50 %** autres représenteront les Ligues Régionales et les Comités Départementaux
 - ✓ Modalités de désignation prévues dans les statuts-types
 - **Modalités élections**
 - ✓ Organisation d'une AG électorale mixte (présentiel et distanciel) ou 100% distantielle
 - ✓ Procédure de vote électronique dématérialisée
 - ✓ Scrutin uninominal

CE QUI EVOLUE DANS LES STATUTS DE LA LIGUE

- Désignation des délégués FFBB
 - Pour les Assemblées Générales Ordinaire/Extraordinaire FFBB
 - ✓ **Aucun changement**
 - Les clubs sont représentés par des délégués élus lors de l'AG de Ligue selon le niveau de pratique le plus élevé
 - Pour les Assemblées Générales Elective FFBB
 - ✓ Désignation des délégués de la Ligue par les membres du Comité Directeur et en leur sein :
 - De 0 à 7000 à voix : **2 délégués (1 homme / 1 femme)**
 - Au-delà de 7001 voix : **4 délégués (2 hommes / 2 femmes)**
 - Suppléants

CE QUI EVOLUE DANS LES STATUTS DE LA LIGUE

- Autres dispositions
 - **Comité Directeur**
 - ✓ Comité Directeur de **32 membres**, composé à la **Parité stricte** 50% de femmes et 50% d'hommes
 - ✓ A la suite de l'élection du Comité Directeur à l'AG électorale, le comité Directeur se réunit afin de proposer un Président
 - ✓ Le président est élu par l'Assemblée Générale Elective
 - **Bureau Directeur**
 - ✓ Bureau Directeur de **10 membres**, composé à la **Parité stricte** 50% de femmes et 50% d'hommes
 - **Autres dispositions**
 - ✓ Réunions et vote à distance
 - ✓ Obligation de déclaration d'intérêt de certains membres désignés par le Comité Ethique

SCHEMA DE LA « LOI SPORT » DU 2 MARS 2022



MODALITE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NOUVEAUX STATUTS

Dates	Actions
Entre juin et fin décembre 2023	Assemblées Générales Extraordinaires des Comités et Ligues adoptant les nouveaux statuts-types (entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2024)
Octobre 2023	Assemblée Générale FFBB adoptant les nouveaux statuts
1 ^{er} janvier 2024	Entrée en vigueur des nouveaux statuts de la Fédération, des Comités et des Ligues
Juin / Juillet 2024	Assemblées Générales électorales des Comités et Ligues
Décembre 2024	Assemblée Générale électorale FFBB

Pas de question.

Joël SCOMPARIIN soumet les modifications statutaires à approbation

Approuvé à 100 %

Il est dressé un procès-verbal de la réunion signé par le Président et la Secrétaire de séance.

Fait à Bellerive sur Allier, le 24 juin 2023.

La Secrétaire Générale
Janine MULAS DUFFOUX

Le Président
Joël SCOMPARIIN

JS JM